

# baromètre de l'ARTISANAT



## L'ARTISANAT DANS L'ANIMATION DES VILLES ET CENTRES-BOURGS

### Une reconquête des villes, mais un tissu d'entreprises encore fragile en milieu rural

### L'artisanat joue un rôle moteur dans l'animation commerciale des communes

Poids des secteurs participant à la vie commerciale des communes

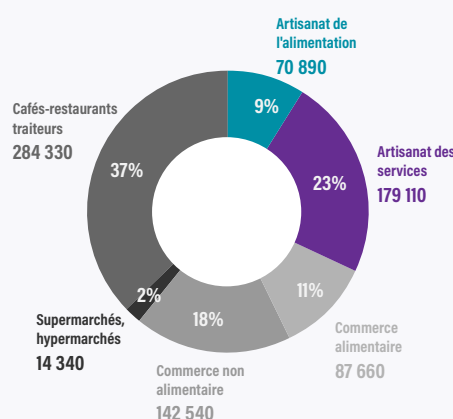
Le nombre d'entreprises artisanales est en forte progression depuis une décennie, mais qu'en est-il des secteurs qui animent l'offre commerciale des villes et bourgs?

- les secteurs de l'artisanat de l'alimentation (boulangeries, pâtisseries, boucheries, charcuteries, poissonneries),
- certaines activités de l'artisanat des services (coiffure, soins de beauté, cordonnerie..).

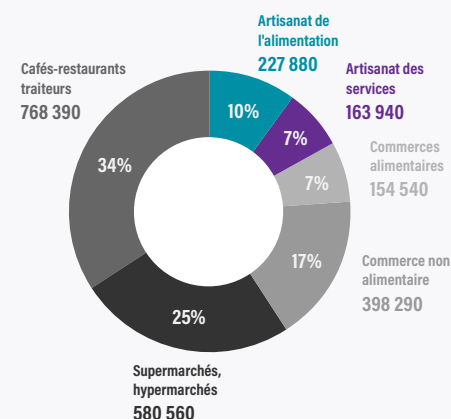
Ces activités artisanales représentent une entreprise sur trois et un emploi salarié sur six au sein des secteurs du quotidien, qu'ils soient alimentaires ou non alimentaires.

À noter: les entreprises de coiffure et de soins de beauté sont aujourd'hui plus nombreuses que les boulangeries et boucheries.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS



RÉPARTITION DES SALARIÉS



Source : INSEE, Dénombrement au 1er janvier 2019 (ensemble des établissements des secteurs étudiés) – ACOSS-URSSAF, établissements employeurs et salariés au 31/12/2019 hors apprentis et stagiaires – traitement ISM

Palmarès des activités du quotidien les plus présentes dans les communes (en nombre d'établissements)

Dans l'artisanat	Autres commerces de quotidien
1. Coiffure (90 500)	1. Restaurants traditionnels (121 690)
2. Soins de beauté (49 560)	2. Restaurants rapides (103 110)
3. Boulangerie-pâtisserie (38 030)	3. Commerces d'habillement (72 700)
4. Fleuristes (20 140)	4. Débits de boisson (43 210)
5. Boucheries-charcuteries (18 380)	5. Commerces d'alimentation générale (31 100)

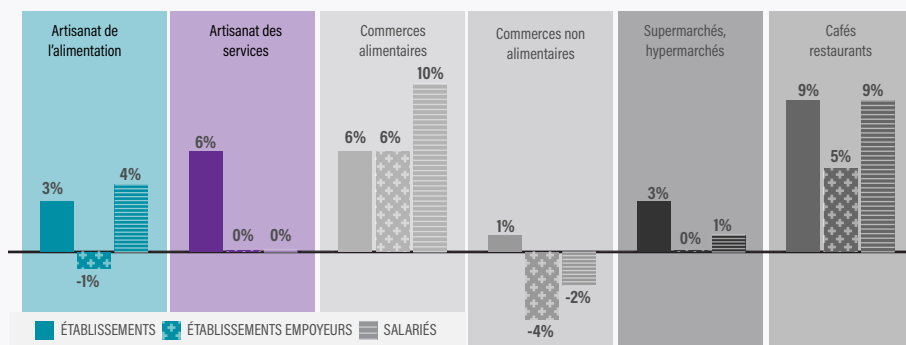
Source : INSEE, Dénombrement au 1er janvier 2019, traitement ISM – ensemble des établissements des «secteurs de quotidien» (voir méthode page 4).

### 2017-2019 : croissance des secteurs de l'alimentation

Evolution 2017 à 2019 des établissements et salariés des activités du quotidien

Entre 2017 et 2019 (avant la crise sanitaire), le commerce de quotidien affichait un développement contrasté:

- croissance dans les secteurs de l'alimentation (artisanat, commerce, restauration), signe de l'attractivité retrouvée des formats de proximité auprès de la population
- fragilisation des emplois de l'artisanat des services et du commerce non alimentaire, liée à la concurrence du e-commerce ou au développement des services à domicile.



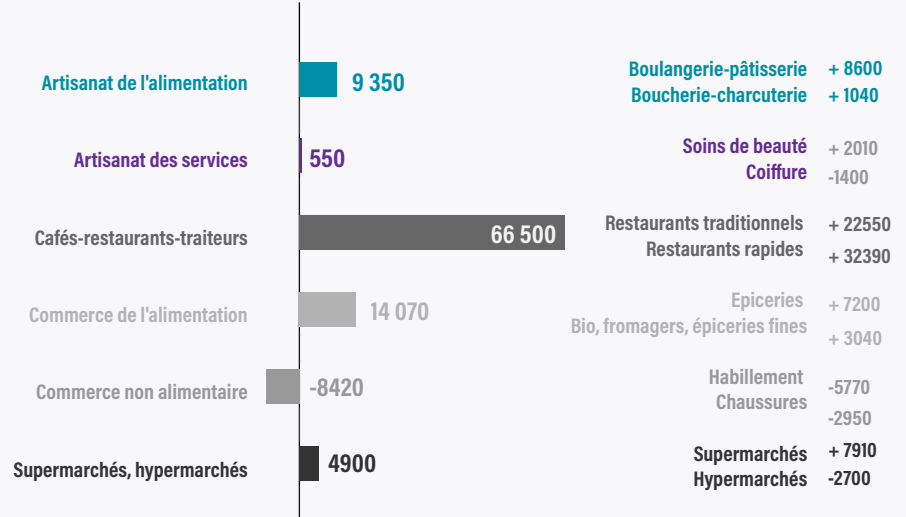
## Le renouveau du commerce indépendant confirmé : entre 2017 et 2019, la boulangerie artisanale a créé plus d'emplois salariés que les hypermarchés et supermarchés

### Créations nettes d'emplois salariés entre 2017 et 2019

En trois ans, les secteurs de quotidien ont permis la création de 87.000 emplois salariés, dont les 3/4 dans les restaurants-café et traiteurs.

L'artisanat de l'alimentation a créé 9.350 emplois salariés, dont 8.600 dans la boulangerie-pâtisserie, ce secteur créant plus d'emplois que les supermarchés. Dans l'artisanat des services, l'emploi est orienté à la baisse dans l'activité de coiffure (-1.400) et dans la blanchisserie-pressing (-200).

Les hypermarchés ont perdu des emplois (-2.700), de même que le commerce de l'habillement (-5.770) et le commerce de chaussures (-2.950).



Source : ACOSS-URSSAF, établissements employeurs et salariés au 31/12/2019 hors apprentis et stagiaires (toutes tailles d'établissements) - traitement ISM

## Une dynamique de développement plus forte dans les grandes unités urbaines

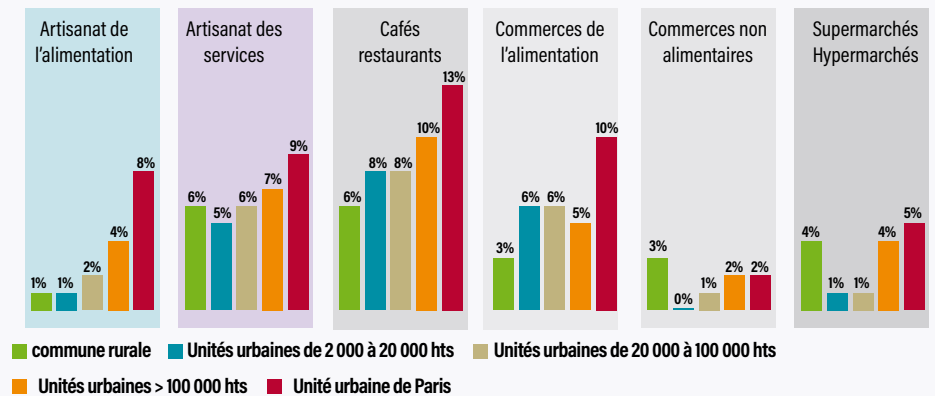
### Évolution du nombre d'établissements entre 2017 et 2019 par taille d'unité urbaine

L'évolution de la population est le premier critère de développement ou de recul des commerces de quotidien dans les territoires. La croissance du tissu d'entreprises est en conséquence plus forte dans les grandes unités urbaines, même si une hausse s'observe dans tous les territoires.

Ce phénomène s'observe particulièrement dans l'artisanat de l'alimentation, dont le nombre d'établissements progresse entre 2017 et 2019 de 1% dans les communes rurales et de 8% dans l'unité urbaine de Paris.

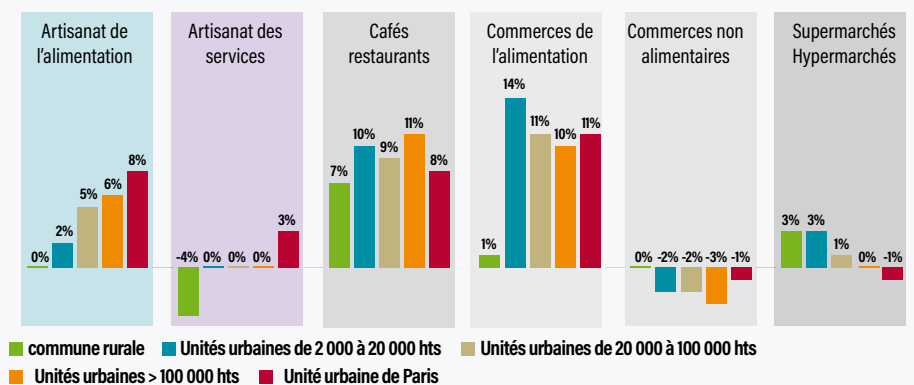
La dynamique de l'emploi apparaît fragile dans les communes rurales (stabilité dans l'artisanat de l'alimentation, -4% dans l'artisanat des services), sauf pour ce qui concerne les cafés-restaurants.

Le commerce non alimentaire perd quant à lui des emplois dans tous les types de territoires.



Source : INSEE, Dénombrement au 1er janvier 2019 (ensemble des établissements des secteurs étudiés)

### Évolution des emplois salariés entre 2017 et 2019 par taille d'unité urbaine



Source : ACOSS-URSSAF, salariés au 31/12/2019 des secteurs de quotidien hors apprentis et stagiaires - traitement ISM

## Pas encore de reconquête des communes rurales, sauf pour les services

### Évolution de l'équipement des communes entre 2014 et 2019

	Part des communes équipées en 2014	Part des communes équipées en 2019	Nombre de communes ayant perdu leur équipement entre 2014 et 2019	Nombre de communes ayant gagné leur équipement entre 2014 et 2019
Boulangerie-pâtisserie	38 %	37 %	-790	+ 630
Boucherie-charcuterie	23 %	22 %	-862	+ 685
Coiffure	44 %	45 %	-1410	+ 1 888
Institut de beauté-onglerie	31 %	33 %	-2107	+ 2791
Fleuriste	20 %	20 %	-872	+ 995
Pressing-laverie	10 %	10 %	-442	+ 422

Le développement du tissu s'opère de fait dans des communes déjà équipées et peu de retombées positives sont observées en milieu rural.

Si le taux d'équipement des communes en services de coiffure ou d'instituts de beauté progresse entre 2014 et 2019, ce phénomène est lié au déploiement d'activités à domicile. En revanche, le nombre de communes équipées d'une boulangerie-pâtisserie ou d'une boucherie-charcuterie continue de s'étioler.

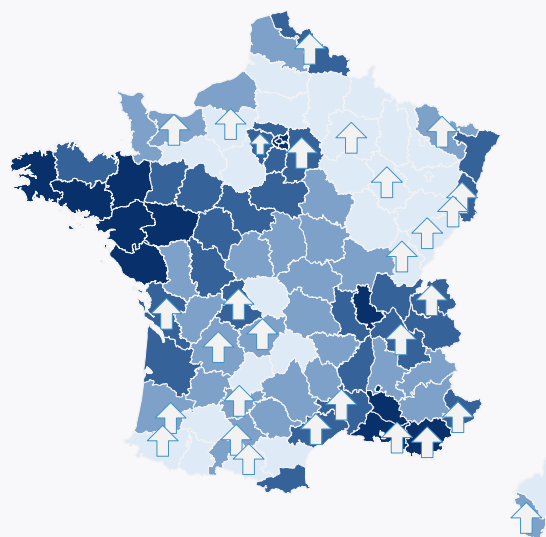
Source : Insee, Base des Equipements, traitement ISM.

### Taux d'équipement des communes en boulangerie-pâtisserie en 2019 et évolution 2014-19

Part des communes du département équipées en 2019

- de 14 à 29 %
- de 29 à 43 %
- de 43 à 62 %
- de 62 à 100 %

↑ Taux d'équipement des communes en hausse



Le taux d'équipement des communes varie également selon les départements : entre 14% et 100% des communes sont équipées pour les boulangeries-pâtisseries (taux national : 37%), et entre 6% et 100% pour les boucheries (taux national : 22%).

Globalement, les territoires les mieux desservis sont les communes de Bretagne et des Pays de la Loire, de l'Ile-de-France, des départements rhonalpains et du pourtour méditerranéen. La desserte des communes des départements picards, champenois et de Bourgogne-Franche-Comté est en revanche moins bonne.

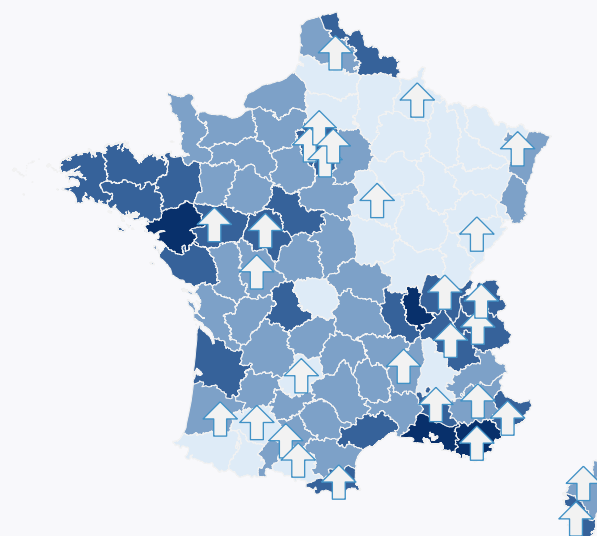
Dans ces activités, le taux d'équipement progresse en Ile-de-France, dans les territoires rhonalpains, dans le massif pyrénéen et dans le pourtour méditerranéen.

### Taux d'équipement des communes en 2019 en boucheries-charcuteries et évolution 2014/19

Taux d'équipement (en%)

- de 6 à 18 %
- de 18 à 28 %
- de 28 à 47 %
- de 47 à 100 %

↑ Taux d'équipement en hausse entre 2014 et 2019



En matière de hausse du taux d'équipement des communes, la palme revient à la Moselle et à l'Isère.

Source : INSEE, base des équipements, traitement ISM

## Fractures territoriales : l'emploi salarié artisanal en recul dans de nombreux départements

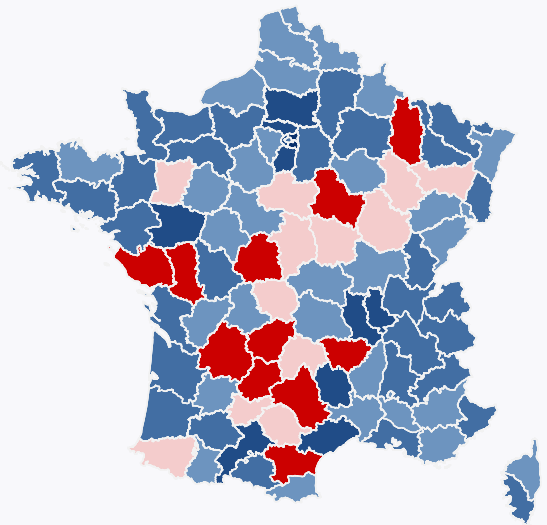
Évolution 2017 à 2019 du nombre d'emplois salariés dans les établissements artisanaux des secteurs de quotidienneté

L'évolution départementale du nombre de salariés dans les secteurs du quotidien relevant de l'artisanat confirme ces fractures territoriales :

- la croissance est forte dans les départements de métropoles, sur le littoral atlantique et dans les départements rhônalpins.
- le tissu d'emplois se délite en revanche principalement dans des zones en perte de population : Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, sud du Massif Central.

Glissement annuel  
par rapport au 2e trimestre 2019

- de -5,3 à -2,5 %
- de -2,5 à 0 %
- de 0 à 2,5 %
- de 2,5 à 5,0 %
- de 5,0 à 7,5 %
- de 7,5 à 11,3 %



**Source :** ISM d'après Acooss-urssaf (emplois salariés hors apprentis et stagiaires des secteurs de l'artisanat : boulangerie, boucherie, poissonnerie, réparation d'appareils électroménagers, cordonnerie, pressings, coiffure et soins de beauté) et INSEE (population communale).

## Disparités dans la desserte des villes

Artisanat du quotidien : palmarès des villes les mieux dotées (part des emplois salariés pour 1000 habitants et évolution entre 2017 et 2019)

On constate enfin des disparités entre les villes concernant leur équipement en artisanat du quotidien : l'écart varie ainsi du simple au double pour les villes de plus de 100.000 habitants, de 1 à 4 pour les villes de 50.000 à 100.000 habitants et de 1 à 10 pour les villes de 20.000 à 50.000 habitants.

Les villes les moins bien dotées sont souvent des petites villes de banlieue d'agglomération, dont certains quartiers prioritaires sont éligibles à la politique de la ville.

Villes >100.000 hts	Villes > 50.000 hts	Villes > 20.000 hts	Villes > 10.000 hts
<b>1. Amiens</b> (9,9 ‰) → <b>2. Mulhouse</b> (8,4 ‰) ↗ <b>3. Nice</b> (7,3 ‰) ↗	<b>1. Neuilly/Seine</b> (9,9 ‰) ↓ <b>2. Cannes</b> (9,5 ‰) ↗ <b>3. Levallois-Perret</b> (8,8 ‰) ↗	<b>1. Saint-Louis</b> (24 ‰) ↗ <b>2. Abbeville</b> (16,6 ‰) ↗ <b>3. Dax</b> (12,6 ‰) ↗	<b>1. Erstein</b> (25,3 ‰) ↗ <b>2. Enghien-les-Bains</b> (17,4 ‰) ↗ <b>3. Fontainebleau</b> (14,5 ‰) →

Artisanat du quotidien : palmarès des villes les moins dotées

Villes >100.000 hts	Villes > 50.000 hts	Villes > 20.000 hts	Villes > 10.000 hts
<b>Toulon</b> (4,2 ‰) → <b>Brest</b> (4,2 ‰) ↗ <b>Villeurbanne</b> (3,9 ‰) ↗	<b>Venissieux</b> (2,5 ‰) ↗ <b>Blanc-Mesnil</b> (2,5 ‰) ↗ <b>Bobigny</b> (2,3 ‰) ↗	<b>Champs/Marne</b> (1,9 ‰) ↓ <b>Loos</b> (1,9 ‰) → <b>Halluin</b> (1,8 ‰) ↓	<b>Saint-Germain les Arpajon</b> (0,6 ‰) ↗ <b>Charvieu-chavagneux</b> (0,4 ‰) ↓ <b>Fleury-Mérogis</b> (0,4 ‰)

**Source :** ISM d'après Acooss-urssaf (emplois salariés hors apprentis et stagiaires des secteurs de l'artisanat : boulangerie, boucherie, poissonnerie, réparation d'appareils électroménagers, cordonnerie, pressings, coiffure et soins de beauté) et INSEE (population communale).

Le « baromètre de l'artisanat » est réalisé par l'Institut Supérieur des Métiers avec le soutien de MAAF. Publié 4 fois par an, ce baromètre met en avant les grandes tendances d'évolution du secteur de l'artisanat dans ses différentes composantes économiques et sociales.

Dans ce baromètre, le périmètre d'analyse est restreint aux secteurs de l'artisanat permettant à la population de réaliser ses achats du quotidien (alimentation : charcuterie, Boulangerie, Pâtisserie, Chocolaterie-confiserie, Boucherie-charcuterie, Poissonnerie ; services : Fleuristerie, Réparation d'appareils domestiques, Cordonnerie, Blanchisserie-pressing, Coiffure, Soins de beauté) et, par comparaison, aux autres secteurs présents dans l'animation commerciale des communes rurales et urbaines :

-commerce de l'alimentation : épicerie, supérette, primeur, commerce de pâtisserie, boissons, tabac, cuisson de produits de boulangerie, fromagers, bios, produits surgelés ; supermarchés et hypermarchés

- commerce non alimentaire : appareils électroménagers, librairie, presse, habillement, chaussure, maroquinerie, parfumerie, pharmacies

- restauration traditionnelle, rapide, services des traiteurs et débits de boissons.